

SYNAR
Monsieur Raphaël Lucas De Bar
65 cours de Verdun
33000 Bordeaux
France

Bordeaux, le **22 JUIL. 2025**

objet : fin de délégation du DPU à inCité
nos références : MET/DEP/2025/6665-1

Monsieur le Président,

Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux ont confié à inCité Bordeaux Métropole Territoires la conduite de l'opération de requalification du centre historique de Bordeaux.

inCité œuvre ainsi à l'amélioration et au renouvellement des conditions d'habitat depuis 2002, dans le cadre de contrats de concession.

Vous êtes acteur ou actrice du territoire et nous souhaitons partager avec vous quelques points d'actualité.

Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux travaillent actuellement à la définition des orientations et objectifs d'une opération d'aménagement, dont les bases juridiques et opérationnelles seront posées en 2027.

Dans cet intervalle, Bordeaux Métropole a décidé de prolonger par avenant jusqu'au 31 décembre 2026 le contrat de concession animé par inCité, qui devait initialement arriver à son terme le 30 juin 2025.

L'intervention opérationnelle d'inCité se poursuit donc, avec les mêmes objectifs qualitatifs et modalités d'intervention : veille foncière, encadrement des programmes, lutte contre l'habitat indigne, animation de DUP ORI, recyclage immobilier.

Dans ce contexte, une mesure technique d'ajustement a pu interroger certains acteurs et partenaires : durant cette période de transition, l'exercice du droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre de la concession n'est plus délégué à inCité (délibération du 4 avril 2025) mais exercé directement par Bordeaux Métropole. Les acquisitions par préemption seront, en cas de nécessité, ainsi directement réalisées par Bordeaux Métropole.

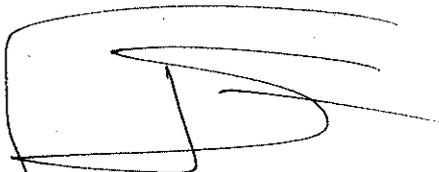
inCité continue à exercer ses missions de veille foncière en appui à Bordeaux Métropole et dans ce cadre, examine et analyse les DIA déposées sur le périmètre, émet des préconisations et pourra solliciter Bordeaux Métropole pour engager, en lien avec ses services, une préemption.

Conformément à l'avenant précité, inCité restera donc votre interlocuteur dans l'accompagnement de vos projets.

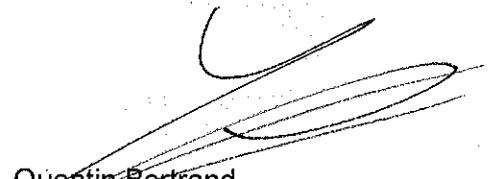
Il nous semblait important de partager ces informations avec vous, afin d'éviter tout malentendu ou incompréhension éventuels dans les mois à venir.

Nous et nos équipes restons évidemment à votre disposition pour tout échange si vous le souhaitez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Franck Descoubes
Directeur Général de l'Aménagement
Bordeaux Métropole



Quentin Bertrand
Directeur Général
inCité Bordeaux Métropole Territoires